

Damien Régnier

Avocat associé

T + 33 (0)1 44 43 53 44
E damien.regnier@cabinet-arenaire.com

Prestation de serment en 1993

Domaines d'intervention

- Propriété intellectuelle
- Brevets, marques, dessins et modèles
- Droits d'auteur
- Concurrence déloyale et parasitisme
- Lutte anti-contrefaçon

Damien Régnier est avocat depuis 1993 et associé au sein d'Arénaire Avocats AARPI depuis 2026.

Il intervient tant en conseil qu'en contentieux dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.

Expérience

Damien Régnier a commencé sa carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle en 1990 en qualité de juriste à l'Institut National de la propriété Industrielle (INPI).

Après avoir passé son CAPA, il a rejoint en 1993 Philippe Combeau, haute figure du Barreau français en la matière, dont il a été le collaborateur durant 15 années, défendant et conseillant à cette occasion les plus grandes entreprises françaises, en particulier dans les secteurs de l'automobile, du luxe, de la pharmacie ou de l'alimentation.

Damien a pris ensuite sa succession en fondant son propre Cabinet, exerçant ainsi à tire d'indépendant durant plus de 15 autres années.

Désireux de retravailler en équipe et de transmettre son expérience au sein d'une nouvelle structure enthousiaste et dynamique, il a donc rejoint le Cabinet Arénaire au début de l'année 2026.

Formation

- Prestation de serment au Barreau de Paris en 1993
- Titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)
- Maîtrise en droit privé, mention Carrières Judiciaires Université Paris II (1989)

Associations

Membre de l'A.P.R.A.M. (Association Professionnelle des Praticiens des Marques et Dessins et Modèles)

Membre de l'A.A.P.I (Association des Avocats de Propriété Industrielle)